

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 44

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/33 :

Commission ad'hoc en charge de l'attribution des lots de la ZAE dite ZI n°4 à Saint-Pierre : Désignation des représentant(e)s

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa).

ABSENTS :

MM. POTHIN Henri-Claude, K/BIDI Emeline, DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-21974164-2026-10-026-3-33-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception en préfecture : 26/05/2026

David LORION

Affaire n°3/33 : Commission ad'hoc en charge de l'attribution des lots de la ZAE dite ZI n°4 à Saint-Pierre : Désignation des représentant(e)s.

Direction Générale des Services

Le Maire informe l'Assemblée que le projet d'aménagement de la ZI n° 4 a été transféré à la CIVIS en 2019, à charge pour cette collectivité de poursuivre les aménagements et la commercialisation de cette opération.

Par délibération n° 191219_29 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019, la CIVIS a confié, par voie de concession d'aménagement, à la SPL Grand Sud, la mission de conduire cette opération.

Il est précisé que la tranche deux de la ZI n° 4 est en phase travaux et va permettre de mettre sur le marché de l'immobilier économique une trentaine de parcelles dédiée à l'accueil d'entreprises.

Afin de pouvoir procéder à la commercialisation des futurs lots, la CIVIS a décidé de créer une commission ad-hoc qui sera chargée de procéder aux choix des attributaires des parcelles.

Cette commission ad hoc se compose de 6 élus, dont :

- Le Maire de la commune de Saint-Pierre, en qualité de Président de la commission,
- 2 élus représentant la commune de Saint-Pierre qui seront désignés par le conseil municipal,
- 3 élus représentant la CIVIS.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DESIGNER** Messieurs Olivier NARIA et Frédéric GOVINDAMAL comme représentants de la Commune de Saint-Pierre au sein de ladite commission,
- **DE DIRE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
- **DE CHARGER** Le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

David LORION